



Dégat du parquet, qui doit prendre en charge?

Par **kavale**, le **12/04/2011** à **14:46**

Bonjour,

J'ai acheté du matériel électroménager (machine à laver le linge et machine à sécher le linge). Lors de la livraison, j'avais demandé au livreur de déplacer la machine à laver existante depuis la salle de bain vers le balcon.

Le livreur a roulé la machine sur tout le trajet et a rayé le parquet dans le parcours, à savoir le couloir, l'entrée et le salon.

Le livreur refuse de reconnaître le dégât disant qu'il a rendu service en déplaçant la machine alors qu'il était venu pour livrer les machines. Ce n'est pas à lui ni à son assurance de prendre en charge la réparation.

Mon assurance habitation refuse d'enregistrer le sinistre en disant qu'il faudrait voir avec la société de livraison.

J'ai écrit une lettre recommandée avec AR à la société chez qui j'ai acheté le matériel mais aucune réponse.

Qui doit prendre en charge la réparation du dégât?

Que dois-je faire?

Merci par avance pour vos réponses.

Par **mimi493**, le **12/04/2011** à **14:53**

S'il nie l'avoir fait ... En plus, il l'a fait devant vous, vous ne l'avez pas arrêté quand vous avez vu que ça abimait le parquet ?

Par **kavale**, le **12/04/2011** à **15:11**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Malheureusement, je ne l'ai constaté qu'après son départ!

Le livreur est revenu pour constater le dégat mais il a dit que c'était rien, c'était une petite rayure qui ne se voit pas et puis ce n'est pas du parquet neuf.

En effet, le parquet a été posé en Mars 2004 et il a vécu. Mais une telle trace de rayure sur le trajet net de la machine à laver, est bien visible à la lumière du jour.

En plus, je lui avais dit qu'il y avait des roues sur la machine à laver pour la sortir de son emplacement dans la salle de bain carrelé. Du coup, il dit que c'est moi qui lui avait dit qu'il fallait rouler alors que je lui ai demandé de faire attention au parquet.

Par **mimi493**, le **12/04/2011** à **15:23**

[citation]En effet, le parquet a été posé en Mars 2004 et il a vécu[/citation] il est de si mauvaise qualité que ça ?

Par **kavale**, le **12/04/2011** à **15:47**

Bonjour,

Non, le parquet est en bon état général avec son vécu depuis 7 ans. En fait, il n'est pas tout neuf. C'était l'argument du livreur.

Il n'y a pas de traces de rayures comme celles laissées par la machine a laver depuis le 24 mars 2011.

Par **mimi493**, le **12/04/2011** à **15:48**

Je disais ça parce que ça m'avait un peu sidéré qu'on dise ça d'un parquet de moins de 10 ans, alors que chez nous, il a plus de 80 ans (d'origine à la construction en 1930)

Par **chaber**, le **12/04/2011** à **16:47**

Bonjour,

Le livreur a exécuté votre demande: déplacement salle de bains vers balcon. Dès lors, pendant cette période il devient votre préposé et ne peut être tenu responsable.

Le problème eût été différent si ce livreur reprenait l'ancienne machine et en manoeuvrant

avait rayé le parquet. Sa responsabilité aurait été engagée.

Par **kavale**, le **12/04/2011** à **20:06**

Effectivement, au lieu de reprendre la machine, il devait la déplacer. C'est bien préciser sur le bon de livraison.

Si le livreur ne peut pas être tenu responsable, qui doit payer la réparation? Mon assurance ne veut pas le prendre en charge en disant que c'est à l'assurance du livreur.

Au final, personne ne veut prendre en charge!

Quoi faire?

Par **chaber**, le **13/04/2011** à **18:46**

Comme le déplacement était prévu le livreur devait alors prendre toutes les précautions. Sa responsabilité, donc celle de l'employeur se trouve engagée.

Par **kavale**, le **13/04/2011** à **19:10**

Bonjour,
Merci pour vos réponses.
cordialement.

Par **thetys75**, le **08/06/2011** à **17:03**

Bonjour, j'ai le même soucis le 19 mai 2011, sauf que moi quand les livreurs sont venus me livrer mon frigo, un des deux à préciser de faire attention au parquet et on commencé à traîner le frigo de l'entrée à la cuisine. En poussant le frigo, le 2ème m'a dit "ne vous inquiétez pas, il a des roulettes!".

Du coup, pleine de confiance, je les ai guidé dans la cuisine, signé le bon de livraison et comme il était en retard sur leur livraison (+1h30 pour moi!), ils sont partis assez vite!

En voulant passé l'aspirateur derrière eux, vu que j'avais du polystyrène, c'est là que je me suis rendu compte de l'état de mon parquet!!!!

J'ai appelé et envoyé des mails de suite à la société de livraison, on m'a demandé d'envoyer un courrier avec photo et devis de réparation le lendemain (!!!). Pas eu le temps de faire développer mes photos (vulgaire impression sur papier normal) et encore moins de faire un devis.

Pas de nouvelles, je les appelle, courrier perdu plus qu'à tout refaire.

Ma question (après ce pavé, désolée) le parquet est rayé de mon entrée jusqu'à ma cuisine, mais c'est le même parquet dans mon salon-bureau, c'est un parquet qui ne se fait plus, est-

ce que je dois TOUT changer ou pas?

Merci de m'avoir lu et d'essayer de me répondre.